



Syndicat de l'enseignement  
de la région de Vaudreuil (CSQ)

2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5  
Téléphone : 450 455-6651  
Courriel : [presidence@servaudreuil.net](mailto:presidence@servaudreuil.net)  
Site Web : [www.servaudreuil.net](http://www.servaudreuil.net)

L'Informel



**PREMIER MOT DE LA NOUVELLE  
PRÉSIDENTE DU SERV!**

Ce premier mot de la présidence m'a habité une bonne partie de l'été. Pourtant, mon côté littéraire a toujours fait partie de ma personnalité, mais mes seize ans de trésorerie ont fait en sorte que j'ai délaissé un peu la plume pour la calculatrice. C'est avec joie que je retrouve le plaisir de la rédaction afin d'aller à cette première rencontre avec vous.

Avant de profiter de plusieurs belles journées d'été, la délégation du SERV, composée des cinq membres du comité exécutif et de quatre enseignantes (Myriam Bouthillier, Virginie Gagné, Mireille Nadon et Marie-Claude Nolin), a participé au 44<sup>e</sup> Congrès de la CSQ. Plusieurs présentations, ateliers, discussions et décisions auront un écho sur les trois prochaines années. Différents sujets y ont été abordés : le cours CCQ, l'égalité des chances de la petite enfance jusqu'aux études supérieures, la valorisation de l'école publique, la nécessité d'une réelle réflexion sociétale de la mission de l'école, la confiance envers les différentes institutions qui nous entourent, l'intelligence artificielle et la violence au travail. Il est clair que les prochaines années seront des années de grandes réflexions et de changements.

Par la suite, nous avons profité de quelques semaines de ressourcement, d'activités avec nos familles et nos amis, de moments de solitude pour nous retrouver. Dès le début du mois d'août, l'éducation a repris la une ! La recette miracle des séances d'octroi de contrats avant le 8 août a tourné un peu au vinaigre, car la pénurie est toujours bien présente. Le fait d'entendre à maintes reprises notre cher ministre Drainville lancer l'invitation à venir enseigner à tous ceux qui lui mettaient un micro sous le nez alimentait mon indignation. L'entendre dire à tout vent « On engage ! On cherche de nouveaux candidats ! » me faisait plutôt penser à un gérant d'épicerie qu'à un ministre de l'Éducation. J'ai encore eu mal à ma profession ! En plus, son principal argument est la fabuleuse augmentation de salaire qu'il nous a octroyée. Il oublie ses offres méprisantes de départ, la mobilisation historique et les jours de grève qui ont été nécessaires pour obtenir ce gain !

Finalement, septembre arrive avec les défis d'application d'un nouveau contrat de travail qui contient plusieurs éléments intéressants. Notamment, la reconnaissance d'un minimum de 36 heures d'encadrement pour tous les enseignants du primaire (8-6.02 B) qui reconnaît enfin toutes ces heures invisibles travaillées. Également, on nous reconnaît une plus grande autonomie puisque nous devons être en moyenne 29 heures à l'école (8-5.01) et non plus 30 heures. À ceci s'ajoute une moyenne de 3 heures par semaine des 5 heures d'ATP perso pouvant être effectuées au lieu déterminé par l'enseignante et l'enseignant (8-5.02 A) 2) ii) et non 2 heures comme avant. Parallèlement, nommons l'ajout des 62 aides à la classe qui demandent certainement beaucoup d'ajustements, de créativité et de collaboration puisqu'il s'agit d'une nouvelle aide que l'on doit intégrer dans nos façons de faire. Enfin, la compensation pour les autres tâches professionnelles à l'extérieur de la tâche peut sembler intéressante, mais il faut rappeler qu'elle est à un taux inférieur à 1/1000<sup>e</sup>. Heureusement que c'est fait sur une base volontaire (annexe 72).

Il est certain que nous devons nous approprier chacune de ces nouveautés qui demanderont du temps, des ajustements, de la collaboration et de la cohérence de la part de chacune des parties.

Je vous souhaite une belle année scolaire 2024-2025 remplie de défis, mais aussi de petits bonheurs.

*Isabelle Gariépy, présidente*

DANS CE  
NUMÉRO :

➤ Un congrès inspiré et inspirant!	2	➤ Assemblée générale et accueil syndical 2024	10
➤ Postes à temps plein	3	➤ Assurances La Personnelle	10
➤ Programme de mentorat conventionné au primaire	4	➤ Liste d'ancienneté	11
➤ Fondation Monique Fitz-Back	6	➤ Assurance collective	11
➤ Session de préparation à la retraite	8	➤ Dossier d'employé au CSSTL	11
➤ Normes et modalité d'évaluation des apprentissage	9	➤ Comité exécutif	12
➤ Nouvelle application <i>Ma CSQ</i>	10	➤ La tâche et l'horaire	12



## Un congrès inspiré et inspirant!

Le dynamisme entourant la participation au 44<sup>e</sup> Congrès de la CSQ aura certainement marqué ce grand événement, où plus de 1 000 personnes déléguées se sont prononcées sur une quinzaine d'orientations qui constitueront la base du plan d'action de la Centrale pour le prochain triennat. Retour sur un congrès riche en action.

**Éducation : des solutions aux enjeux actuels**

**Des outils pour renforcer la cohésion interne**

**Reconstruire la confiance : un défi pour nos institutions**

**Que faire pour favoriser un plus grand sentiment de sécurité?**

**Le prix Engagement CSQ remis à un grand allié de l'éducation**

**Participation publique : faire de la place aux acteurs de la société civile**

Photos de la délégation au 44<sup>e</sup> Congrès de la CSQ 2024 : Myriam Bouthillier, Amélie Lapointe, Mireille Nadon, Claudine Malouin, Véronique Lefebvre, Isabelle Gariépy, Virginie Gagné, Marie-Claude Nolin et Katia Lapointe.



La délégation à la soirée sociale du congrès CSQ



Photobooth congrès CSQ



Jogging sous la pluie



La délégation SERV en réflexion

## Félicitations aux enseignantes et enseignants ayant obtenu leur poste à temps plein!

Le Comité exécutif du SERV tient à féliciter les enseignantes et enseignants qui ont obtenu un poste au Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Bérubé Gabriella	Préscolaire	Harwood
Bessette Mathieu	Primaire	Du Papillon-Bleu (Saint-Jean-Baptiste)
Bourdeau Camille	Primaire	De l'Épervière
Breton Benoit Sarah	Adaptation scolaire	François-Perrot
Castonguay Laurence	Primaire	Des Étriers
Descart Marie-Pier	Primaire	Du Val-des-Prés (Immaculée-Conception)
Lefort Loïc	Éducation Physique	Notre-Dame-de-la-Garde/ Virginie-Roy
Lemieux Cloé	Primaire	Virginie-Roy
Leroux Mélodie	Primaire	Léopold-Carrière
Lévêque-Samoisette Noémie	Préscolaire	José-Maria
L'Heureux Guy	Éducation Physique	Coteau-du-Lac/La Perdriolle
Martin Catherine	Préscolaire	François-Perrot
Martin Nicolas	Éducation Physique	Auclair/Du Val-des-Prés (Sacré-Cœur)
Montigny Geneviève	Primaire	François-Perrot
Théberge Pascale	Adaptation scolaire	Saint-Michel
Tremblay Mireille	Adaptation scolaire	Brind'Amour

ANNONCIATION DES EMPLOIS

# PROGRAMME DE MENTORAT CONVENTIONNÉ AU PRIMAIRE

Centre  
de services scolaire  
des Trois-Lacs

Québec



Offert aux enseignants  
en début de carrière

Dans le cadre de l'implantation du programme de mentorat conventionné du CSSTL, nous sommes à la recherche d'enseignants en début de carrière (mentorés) qui souhaiteraient être accompagnés dans leur développement professionnel par un enseignant expérimenté (mentor). Le programme de mentorat offert vise à soutenir le développement professionnel de l'enseignant et non à évaluer la prestation de travail de l'enseignant. Il se distingue ainsi de la démarche d'appréciation du rendement assumée par la direction d'école.

## Profil du mentoré

Un enseignant à contrat ou en poste qui a moins de 2 ans de pratique et qui :

- A la volonté de s'engager dans son développement professionnel, en étant accompagné par un mentor;
- A la volonté de s'engager dans le programme de mentorat pour un maximum de deux ans;
- Reconnaît être le premier responsable de la réussite de son insertion professionnelle;
- Est ouvert à reconsidérer certaines idées, stratégies ou méthodes;
- A un souci de l'éthique professionnelle, notamment au regard du respect de la confidentialité;
- Est disponible.

## Rôles du mentoré

- Participer aux rencontres avec son mentor;
- Préciser ses préoccupations et ses attentes;
- Échanger avec son mentor sur ses réussites et ses difficultés ainsi que sur les moyens pour les surmonter;
- Développer des comportements éthiques et professionnels;
- Respecter son engagement.

## Déroulement et modalités

- Durée maximale de deux ans;
- Jumelage avec un mentor le plus tôt possible dès la réception de la fiche d'inscription (voir le lien ci-dessous)
- Deux rencontres annuelles de réseautage avec d'autres mentorés;
- Jusqu'à 8 rencontres avec le mentor sur libération.

## Pour en savoir plus

Pour des exemples concrets de ce qu'une relation mentorale peut vous apporter ? Scannez le code QR ci-dessous afin de visionner les témoignages de mentorés!



## Pour s'inscrire

- Prendre connaissance du programme de mentorat, du profil des mentorés ainsi que de ses rôles et responsabilités ;
- Remplir la fiche d'inscription. Vous y aurez accès :
- En cliquant ici <https://forms.office.com/r/Q6JHKrJ1xQ>
- Ou en scannant ce code QR.



- Signer une entente mentorale dans le cadre du programme. Cette entente vous sera acheminée par courriel lorsque votre dyade sera officielle.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à rencontrer un mentor de votre école ou à joindre un membre de l'équipe des Services éducatifs aux jeunes responsable du dossier insertion professionnelle à l'adresse courriel suivante :

[soutienip@csstl.gouv.qc.ca](mailto:soutienip@csstl.gouv.qc.ca)



# Fondation Monique- Fitz-Back

Un message de la Fondation Monique-Fitz-Back, partenaire du Mouvement ACTES



Fondation  
Monique-  
Fitz-Back

## Offre de service 2024 - 2025

**Vous travaillez en éducation, vous cherchez des ressources ou des projets stimulants en environnement pour les jeunes de votre établissement scolaire?**



320, rue Saint-Joseph Est, bureau 207  
Québec QC G1K 8G5

Téléphone : 418 523-8585  
Sans frais : 1 866 621-6927

[adm@fondationmf.ca](mailto:adm@fondationmf.ca)  
[fondationmf.ca](http://fondationmf.ca)



Pour cette nouvelle année scolaire, la Fondation Monique-Fitz-Back lance son Programme d'aide financière 2024-2025 et distribuera une enveloppe totale de 110 000 \$ aux établissements éducatifs pour soutenir des projets environnementaux et sociaux.

Bonne année aux enseignantes et enseignants et au personnel scolaire! Où que vous soyez au Québec, nous sommes là pour soutenir vos initiatives.

**4****volets pour soutenir  
une pluralité d'initiatives!**

L'enveloppe totale du Programme d'aide financière est divisée en 4 volets afin de soutenir une pluralité d'initiatives qui contribuent ensemble à mobiliser les convictions environnementales et sociales des jeunes du Québec et à développer leur pouvoir d'agir.

1. Volet Changements climatiques – 50 000 \$
2. Volet Gestion des matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC – 35 000 \$
3. Volet Soutien à l'éducation en plein air – 20 000 \$
4. Volet Vivre-ensemble – 5 000 \$

**Déjà prêt à déposer un projet?**

Les établissements éducatifs intéressés sont invités à soumettre leurs projets en ligne du 2 septembre au 21 octobre 2024 à 23 h 59.

**En savoir plus**

## À propos de la Fondation Monique-Fitz-Back

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis 2006 pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Elle soutient les initiatives destinées à stimuler leur pouvoir d'agir et à renforcer leur connexion à la nature et à leur communauté.

Grâce à son Programme d'aide financière, elle octroie chaque année des subventions aux établissements éducatifs afin d'appuyer des projets environnementaux et sociaux.

Depuis sa création, plus de 420 000 jeunes de toutes les régions administratives du Québec ont été sensibilisé-e-s à l'environnement, ce qui en fait l'une des plus importantes organisations dans le domaine.

## SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



POUR  
QUI?

Les personnes qui comptent prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2027

**Inscription obligatoire**

### Sessions virtuelles

Adaptation psychosociale et santé :  
Mercredi 30 avril 2025  
De 19 h à 20 h 30

Questions financières :  
Mercredi 7 mai 2025  
De 19 h à 20 h 30

Questions juridiques :  
Mercredi 14 mai 2025  
De 19 h à 20 h 30

Assurances :  
Mercredi 21 mai 2025  
De 19 h à 20 h 30

Régimes de retraite :  
Samedi 31 mai 2025  
De 9 h à 11 h 30

Toute personne *MEMBRE* du SERV qui aura assisté à une session virtuelle pourra réclamer un montant fixe de soixante dollars (60 \$) pour compenser les frais d'inscription.

### Session en présentiel

Début le vendredi de 18 h à 21 h et se continue le samedi de 9 h à 16 h

17 et 18 janvier 2025  
Saint-Hyacinthe  
Centre de congrès de Saint-Hyacinthe -  
Sheraton  
1325, rue Daniel-Johnson Ouest  
Saint-Hyacinthe J2S 8S4

31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2025  
Laval  
Grand Times  
1700, rue Jeanne-Mance  
Laval H7T 0R2

Toute personne *MEMBRE* du SERV qui aura assisté à une session en présentiel pourra réclamer un montant fixe de trois-cents dollars (300 \$) pour compenser les frais encourus.

Inscription sur le site Internet de l'AREQ à  
<http://areqspr.gofino.ca>

**LE PLUS TÔT POSSIBLE, CAR LES PLACES SONT LIMITÉES  
ET S'ENVOLENT RAPIDEMENT!**

Le document d'information est disponible  
auprès de la personne déléguée de votre école.



## Démystifier les normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Chaque rentrée scolaire, il est important que les membres du Comité des **normes et modalités d'évaluation des apprentissages** (NMÉA) de votre milieu se réunissent afin d'élaborer, à la suite d'une consultation du personnel enseignant, les NMÉA pour l'année scolaire. La LIP reconnaît aux enseignantes et aux enseignants l'expertise pour préparer une proposition concernant les NMÉA (art. 96.15) et la déposer à la direction d'école.

Dans les dernières années, des écoles nous ont fait part du contenu de leurs NMÉA. Voici quelques pistes pour les élaborer, des références et quoi éviter.

### Élaboration

Les NMÉA doivent respecter les éléments qui concernent l'évaluation des apprentissages dans les encadrements légaux et officiels<sup>1</sup> (ex : LIP, Régime pédagogique, Instruction annuelle).

Les NMÉA sont un ensemble des règles et d'applications qui font l'unanimité et qui sont le reflet des pratiques actuelles du personnel enseignant. Elles constituent une obligation pour tous de s'y conformer.

### Ce que les NMÉA ne sont pas

Les NMÉA ne sont pas un procédurier des pratiques enseignantes pas plus qu'un idéal à atteindre en ce qui concerne l'évaluation des compétences ou le nombre de rencontres avec sa ou son collègue durant la semaine. Ce n'est pas non plus l'espace pour inscrire le matériel pédagogique à utiliser ou le type de pédagogie à adopter.

### Petits trucs pour les élaborer

- Utiliser des termes ouverts : « par exemple », « notamment », « entre autres », verbes au conditionnel, etc.
- Éviter l'utilisation de termes fermés : « obligatoire », « prescrit », « commun », « harmonisé ».
- Éviter de faire des références à l'utilisation de méthodes pédagogiques ou de matériel pédagogique particulier.

Modalités qui précisent ces normes		
Éléments <b>devant</b> être inclus	Éléments <b>pouvant</b> être inclus	Éléments qui <b>ne doivent pas</b> être inclus
⇒ Résumé des NMÉA à transmettre aux parents (RP, art. 20)	⇒ Fins d'étape	⇒ Éléments qui ne sont pas représentatifs des pratiques en évaluation de l'ensemble du personnel enseignant
⇒ 1 <sup>re</sup> communication (RP, art. 29)	⇒ Rencontres des parents (en septembre, à la 1 <sup>re</sup> étape, à la 2 <sup>e</sup> étape)	⇒ Éléments qui sont déjà précisés dans le Régime Pédagogique
⇒ Communication mensuelle pour les élèves en difficulté de comportement ou d'apprentissage (RP, art. 29.2)	⇒ Modalités d'entrée de notes dans le GPI	⇒ Adaptations, modifications et exemptions (LIP, art. 30.4)
⇒ Transmission des bulletins	⇒ Semestrialisation pour projets pédagogiques particuliers (exemples des classes PEIA)	
⇒ Constitution des résultats et résultats disciplinaires à communiquer à chaque étape (RP, art. 30.1)	⇒ Règles de passage	
⇒ Autres compétences (compétences transversales) (RP, art. 30.1)	⇒ Épreuves CSS (s'il y a lieu)	
	⇒ Qualité du français	

Vous voulez en savoir plus sur le contenu, le processus de consultation, la proposition à déposer à la direction ? N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat. Il nous fera plaisir de vous aider et de vous guider.

<sup>1</sup> LIP : Loi de l'instruction publique lien URL : [Loi sur l'instruction publique](#)

Instruction annuelle lien URL : [Instruction annuelle 2024-2025 – Ministère de l'Éducation](#)

RP : Régime pédagogique lien URL : [Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire](#)

## Nouvelle application MaCSQ : n'oubliez pas de vous inscrire!

La CSQ a récemment lancé une nouvelle application mobile vous permettant de recevoir des contenus personnalisés et des nouvelles de votre milieu.

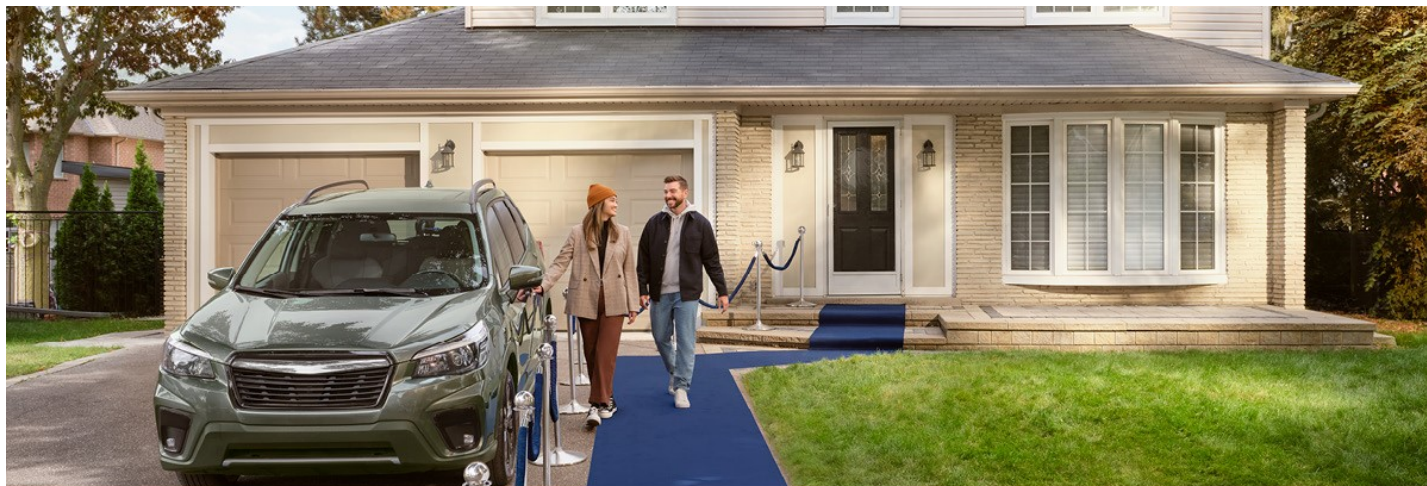


Inscrivez-vous sans plus tarder!

*N'oubliez pas de bloquer à votre agenda  
le vendredi 27 septembre 2024!*

*C'est la première assemblée générale  
et l'accueil syndical.*

*Nous vous attendons en grand  
nombre à la Cabane  
Marc Besner!*



## C'est payant d'être membre de la CSQ!

En tant que membre de la CSQ, vous  **pouvez économiser**  en regroupant vos assurances auto et habitation.  
La Personnelle est là pour vous accompagner à chaque étape. Obtenez une soumission!

[Offres exclusives | La Personnelle](#)



## Mise à jour de la liste d'ancienneté (5-2.00)

Au plus tard le **30 septembre** de chaque année, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs doit afficher la mise à jour de la liste d'ancienneté du 30 juin. **Vous avez la responsabilité de vérifier votre ancienneté.** C'est facile, l'ancienneté s'établit en termes d'années et de fraction d'année quand vous êtes sous contrat. Les journées travaillées à titre de suppléante ou suppléant occasionnel ne font pas partie du calcul.

Exemples :

- ◆ Si vous avez travaillé pendant l'année complète, vous ajoutez une (1) année à votre ancienneté.
- ◆ Si vous étiez en congé ou en absence pour maladie, vous avez accumulé votre ancienneté comme si vous étiez au travail.
- ◆ Si vous avez obtenu un contrat de 100 jours, vous ajoutez 0,5 année à votre ancienneté.



**Ancienneté**

## SUIS-JE ADMISSIBLE AUX ASSURANCES COLLECTIVES?

Dès que vous obtenez un contrat, vous êtes admissible au régime d'assurances collectives Alter Ego. Toute personne à charge devient aussi admissible au présent régime à la même date que la personne employée si elle est déjà l'une de ses personnes à charge, sinon à la date à laquelle elle devient une personne à charge de la personne employée. C'est l'employeur qui a la responsabilité de procéder à l'inscription des nouvelles personnes admissibles auprès de l'assureur.

**La date d'admissibilité est importante**, car c'est à partir de ce moment que les délais de choix de protection débutent (60 jours pour l'assurance maladie et 180 jours pour l'assurance vie). Une particularité s'applique pour les personnes nouvellement engagées qui signent leur contrat après la date à laquelle elles deviennent admissibles. Dans ces cas bien particuliers, les délais s'appliquent à compter de la date de signature du contrat d'engagement.

Il existe, dans le régime d'assurance collective Alter Ego, un droit d'exemption pour les protections d'assurance maladie. Ainsi, une personne employée peut choisir de ne pas participer, ou de cesser sa participation au présent régime, à condition qu'elle établisse qu'elle est assurée en vertu d'un autre régime d'assurance collective prévoyant des prestations similaires. Le droit d'exemption est géré par l'employeur. La personne adhérente doit lui fournir une preuve de l'existence de l'assurance permettant l'exemption. De la même manière, la personne adhérente doit fournir une preuve de la fin de la couverture par l'assurance ayant permis l'exemption, le cas échéant.

Pour toutes questions concernant les assurances collectives, veuillez communiquer avec Amélie Lapointe au 450 455-6651.

### Mon dossier est-il complet au Centre de services scolaire des Trois-Lacs?

**Afin d'être bien rémunérés, les nouveaux enseignants et enseignantes doivent fournir au centre de services scolaire, dans les plus brefs délais, tous les documents nécessaires tels que relevés de notes, certificats, bulletins, diplômes et brevets. De plus, si l'enseignante ou l'enseignant a travaillé dans un autre centre de services scolaire, elle ou il doit fournir son attestation d'expérience.**





Votre comité exécutif (de gauche à droite): Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat, Katia Lapointe, 1<sup>re</sup> membre siégeant à l'exécutif, Véronique Lefebvre, vice-présidente à la trésorerie, Isabelle Gariépy, présidente et Claudine Malouin, 2<sup>e</sup> membre siégeant à l'exécutif.

### Le SERV c'est :



Plus de 1 200 enseignantes et enseignants au préscolaire et primaire travaillant dans les écoles primaires du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.



Le SERV est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) qui regroupe 34 syndicats totalisant plus de 87 000 membres.



La FSE fait partie de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui représente plus de 200 000 membres des secteurs publics et parapublics du Québec.

## La tâche et l'horaire



Les enseignantes et enseignants ont à valider leur tâche en début d'année avec le formulaire « Annexe A ». Celui-ci est scindé en deux sections soit la tâche éducative et les autres tâches professionnelles (ATP).

Depuis l'an passé, seules les activités récurrentes doivent être fixées à l'horaire telles que les cours et leçons, la surveillance, les accueils et déplacements, le dépannage. Tandis que d'autres activités sont maintenant comptées sur une base annuelle (activités étudiantes, encadrement, récupération, comités, tâches personnelles) et non fixées à l'horaire. Parmi les heures de travail déterminées par l'enseignant, 120 heures peuvent être effectuées au lieu et au moment déterminé par l'enseignante ou l'enseignant, et ce même en dehors de l'amplitude.

Les heures de travail non fixées à l'horaire peuvent varier en durée d'une semaine à l'autre. Cette variation accorde à l'enseignante ou à l'enseignant la souplesse nécessaire au courant de l'année pour accomplir les activités professionnelles au moment jugé opportun. Par exemple, une personne pourrait choisir de ne pas faire de récupération pendant le mois de septembre et la semaine avant Noël, mais de faire deux blocs de récupération par semaine avant des examens importants.

La clause 8-4.01 B) prévoit que chaque enseignante et enseignant doit être consulté individuellement en prévision de l'élaboration de sa tâche annuelle sur les activités de la tâche éducative, autres que les cours et leçons, et sur les autres tâches professionnelles.

	Activités professionnelles	Préscolaire	Primaire
Tâche éducative (TE)	Activités de formation et d'éveil	Un maximum de 810 heures 22h30 x 36 semaines	-
	Cours et leçons	-	738 heures 20h30 x 36 semaines
	Autres tâches éducatives	Un minimum de 18 heures (0h30 x 36 semaines)	90 heures (2h30 x 36 semaines)
	<b>Sous-total heures TE</b>	<b>828 heures 23h x 36 semaines</b>	
Autres tâches professionnelles (ATP)	Autres activités professionnelles	152 heures	
	Journées pédagogiques	100 heures 5h x 20 journées pédagogiques	
	Travail déterminé par l'enseignant(e)	200 heures (5h x 40 semaines)	
	<b>Sous-total ATP</b>	<b>452 heures</b>	
<b>Total des heures</b>	<b>1280 heures annuellement</b>		

Claudine Malouin, 2<sup>e</sup> membre siégeant à l'exécutif